

Rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2016

Luxembourg, le 23 octobre 2017

En date du 23 octobre 2017, la Cour des comptes a soumis à la Chambre des députés son rapport général sur le projet de loi portant règlement du **compte général de l'Etat de l'exercice 2016**. Le contrôle des comptes de l'Etat par la Cour des comptes s'effectue sur une base annuelle.

Suivant l'article 10, paragraphe (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le compte général de l'Etat « porte sur l'ensemble des recettes et dépenses de l'Etat par article budgétaire, ainsi que sur les fonds spéciaux, et est présenté suivant la même subdivision que le budget. »

- **Compte général 2016 suivant la législation nationale : un déficit de 1.292.620.188,92 euros**

Par rapport au budget voté de l'Etat de l'exercice 2016, les variations des recettes et des dépenses enregistrées au compte général de l'Etat de l'exercice 2016 se résument comme suit :

	Budget voté 2016	Compte général 2016	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
- courantes	12.976.352.372,00	13.228.405.016,08	252.052.644,08	1,94%
- en capital	90.214.500,00	189.141.291,47	98.926.791,47	109,66%
Total recettes (1)	13.066.566.872,00	13.417.546.307,55	350.979.435,55	2,69%
Dépenses				
- courantes	12.174.626.808,00	12.131.229.582,05	-43.397.225,95	-0,36%
- en capital	1.330.180.729,00	2.578.936.914,42	1.248.756.185,42	93,88%
Total dépenses (2)	13.504.807.537,00	14.710.166.496,47	1.205.358.959,47	8,93%
Excédent de dépenses (2) - (1)	438.240.665,00	1.292.620.188,92	854.379.523,92	

Source chiffres : budget de l'Etat 2016, compte général 2016 ; tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau ci-dessus que le compte général de l'exercice 2016 affiche un excédent de dépenses de 1.292,62 millions d'euros alors que le budget voté avait tablé sur un déficit d'à peine 438,24 millions d'euros.

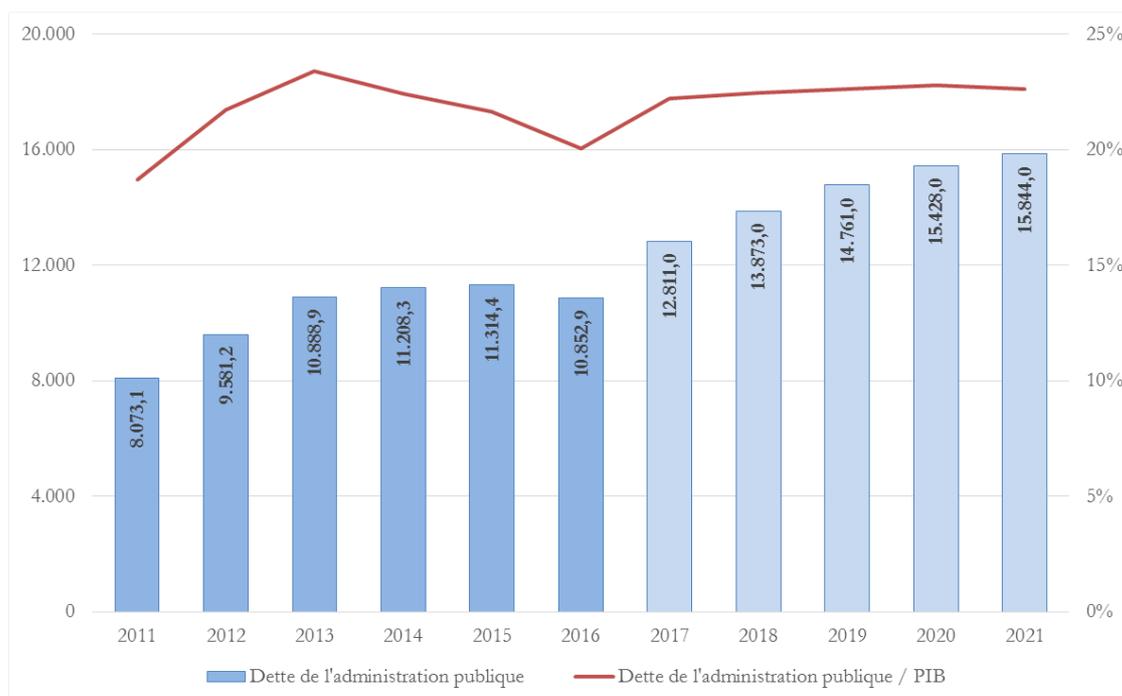
Côté recettes, le compte général pour l'exercice 2016 comprend des recettes courantes de 13.228.405.016,08 euros et des recettes en capital de 189.141.291,47 euros, soit au total 13.417.546.307,55 euros. Les recettes totales effectives dépassent les prévisions du budget voté de 350.979.435,55 euros ce qui représente un écart de 2,69%.

Côté dépenses, le compte général pour l'exercice 2016 fait état de dépenses courantes de 12.131.229.582,05 euros et de dépenses en capital de 2.578.936.914,42 euros, soit au total 14.710.166.496,47 euros. Les dépenses totales effectives dépassent les prévisions du budget voté de 8,93%. Au niveau des dépenses en capital, la hausse se chiffre à 1.248.756.185,42 euros. En ce qui concerne les dépenses courantes, le montant final se situe en-dessous des prévisions, et ce à hauteur de -43.397.225,95 euros.

- **Evolution de la dette de l'administration publique : augmentation projetée de 3 milliards d'euros sur les années 2017 à 2021**

Le graphique suivant reprend l'évolution de la dette de l'administration publique pour les années 2011 à 2021 telle qu'elle ressort des comptes nationaux du Statec ainsi que de la 18^e actualisation du programme de stabilité et de croissance du Grand-Duché de Luxembourg (PSC) pour la période 2017-2021.

Graphique : Evolution de la dette de l'administration publique



Sources chiffres : Statec, compte général 2016, 18^e actualisation PSC 2017-2021 (aux erreurs d'arrondi près) ; graphique : Cour des comptes

Il en ressort qu'en 2016, la dette de l'administration publique est de 10,85 milliards d'euros ou 20,0% du PIB.

Pour la période 2017 à 2021, la dette de l'administration publique augmente en termes absolus pour atteindre 15,84 milliards d'euros fin 2021. La stagnation de la dette publique exprimée en % du PIB (environ 22,6%) résulte de la croissance du PIB sur la période considérée.

Au total, la dette publique est supposée augmenter de 3 milliards d'euros sur les années 2017 à 2021.

Le rapport général est téléchargeable sur Internet sous l'adresse : www.cour-des-comptes.lu.

La Cour des comptes est dirigée par un collège composé de cinq membres, à savoir : Marc Gengler, Président ; Patrick Graffé, Vice-président ; Tom Heintz, Georges Ramos et Marie-Jeanne Conter, Conseillers.

Contact avec les médias :
 Marc Gengler, Président
 Tél. : 47 44 56 – 251
marc.gengler@cc.etat.lu